

141015/12

14 OCT. 2014



LA DÉFENSE
DGMR
Section Management

MITs: 14-00458833
Pages: 1 (+ 1 Ann)
Arch: D 05

Au Comd ACOS IS

Objet: Rapports de contrôles réglementaires d'appareils de levage

Ref: DGMR-SPS-PRPER-PMRS-001

1. Synthèse: Contrôle réglementaire, appareils de levage, rapports.
2. Un contrôle réglementaire d'appareils de levage a été exécuté le 08 Sep 14 dans votre unité.
3. Veuillez trouver en Ann le rapports de contrôle effectué.
4. En vertu de l'article 14 de l'arrêté royal du 03 Mai 99 relatif aux missions et au fonctionnement des comités pour la prévention et la protection au travail, vous devez porter les rapports en Ann à la connaissance du Comité de concertation de base lors de la prochaine réunion.
5. Liste des annexes
Ann A : Procès-verbal de contrôle réglementaire

Bn QG EM Def - QRE	
Bn HK Def St - KKE	
IN	
OUT 15 OCT. 2014	
CO	RSM
S1	BrigCorps
S2-S3	SSM
S4	Srt
Fac Mgt	ASE 165
INFRA	TSS CIS
Mess 4100	SLPPT 08
Rolin	UTE Evere

Le Chef de la Section Management
Par délégation

Jean-Michel VAN HELLEPUTTE, Ir
Major
Chef du Service Interne pour les Contrôles Techniques

Info: Bn QG EM Def – SLPPT 08

Correspondant: Thierry GODFRIN
Adjudant Agent-visiteur
Tel : 9-2400-1859 ou +32(0)2/701.1859
Fax : 9-2400-6702 ou +32(0)2/701.6702
E-mail : Thierry.Godfrin@mil.be



Direction Générale Material Resources
Section Management
Service Interne pour les Contrôles Techniques
Rue d'Evere, 1
1140 BRUXELLES
BELGIQUE

.be

Rapport de contrôle réglementaire d'appareil de levage

Type contrôle: Trimestriel / Annuel
 Ref: RGPT - Art 281

Unité: ACOS IS
Lieu d'exécution: EVERE

Rapport No: 5432-08Sep14
Prochain contrôle NLT: 08 Dec 14
Pers présent: MPC BIGNERON

Description du matériel.

Dénomination: Col de cygne	Identification: 5432
Marque: LABAR	Année de fabrication: avant 1995
Type: RG 500	Charge maximale d'utilisation (CMU): 500 kg
Index: / Km / Hr	No Série: 5432

Accessoires (si nécessaire, voir annexe)

Dénomination / marque / type / NSN / année	Asseta/EA	CMU	No Série	CCL Conclusion

<u>CONTENU DU CONTROLE</u>	PDA	A	B	C
1. <u>CONTROLE VISUEL</u>			X	
2. <u>ESSAI DE FONCTIONNEMENT</u>		X		
3. <u>ESSAI EN CHARGE</u>		X		

<u>Exécuté suivant checklists:</u> BURCTL-CHECKLIST-GRUE-501

<u>REMARQUES</u>	B	C
1.1. Le rapport d'avant mise en service et le rapport de mise en service initial n'ont pu être présentés.	X	
1.2. Le mode d'emploi n'a pu être présenté. Si celui-ci reste introuvable, un nouveau mode d'emploi doit-être rédigé et présenté lors du prochain contrôle.	X	
1.5. La charge nominale doit être indiquée sur l'engin.	X	

<u>CONCLUSION :</u>	
A: Lors de l'examen de l'appareil de levage rien d'anormal n'a été constaté. Il peut être maintenu en service.	
B: L'appareil de levage peut être maintenu en service. Il faut cependant remédier aux manquements constatés le plus vite possible.	X
C: L'utilisation sûre de l'appareil de levage n'est plus assurée en raison des manquements constatés. L'appareil de levage ne peut être remis en service qu'après un contrôle complémentaire après réparation. Un avertissement urgent a été remis à:	


 Thierry GODFRIN
 Agent-visiteur


 Jean-Michel VAN HELLEPUTTE
 Responsable technique